

**Déclaration FSU
CALR du Rectorat de l'Académie de Bordeaux
Mardi 17 juin 2025**



Monsieur le Recteur,
Mesdames et Messieurs les membres de la CALR,

Nous souhaitons tout d'abord faire part de notre vive émotion et notre peine immense suite à l'assassinat lors de l'exercice de ses fonctions de notre collègue AED Mélanie Grapinet, et adressons nos condoléances à sa famille.

1. Réforme des concours

A la FSU, nous demandons depuis longtemps l'augmentation du vivier d'enseignants en langues dites Régionales, au moyen d'une meilleure attractivité du métier, de la consolidation du parcours universitaire et de la formation des enseignant·es.

La projet de réforme du CAPES de langues vivantes étrangères et régionales consiste en une refonte des épreuves actuelles, avec des disparités problématiques entre les langues.

Or, la réforme des concours passée en force par le ministère alors même que les consultations en cours n'étaient pas abouties, n'est pas à même de résoudre ces problèmes.

En ce qui concerne les CAPES bilingues, outre le nombre de postes offerts, la formation spécifique des collègues doit être assurée.

Un « projet » de maquette avait « fuité » en avril 2024 en même temps que celles d'autres CAPES, suscitant l'opposition du SNES-FSU mais aussi d'organisations et d'associations de professeurs. Cela avait permis d'obtenir la suspension de la réforme... La Conférence des associations des professeur·e·s spécialistes reste opposée en 2025 au projet de réforme du recrutement et a publié un communiqué à ce sujet.

Durant l'année de M2, les fonctionnaires-stagiaires seront toutes et tous à mi-temps en responsabilité de classe, une ligne rouge pour la FSU. Les lauréat·es ne doivent en aucun cas servir de moyens d'enseignement. Cette charge de travail empiète lourdement sur la formation universitaire et les activités de recherche.

Sans qualification et réflexion disciplinaire suffisantes, comment maîtriser les contenus didactiques et pédagogiques et comment rester concepteur ou conceptrice de son métier ?

Le risque de décourager les étudiant·es engagé·es dans un master autre que MEEF est réel.

En 2023, les étudiant·es représentaient en moyenne 20 % des lauréat·es des CAPES. Quel intérêt avec un bac +5 de préparer un concours à bac +3 avec une rémunération Fonction publique plus faible que dans le privé à diplôme égal ?

Le ministère minore sciemment ces pertes de vivier qui vont pourtant aggraver la crise de recrutement dans le second degré.

2. Nouveaux programmes

Lors de l'audience au ministère sur les projets de programmes de langues régionales, la FSU a défendu la nécessité d'une contextualisation sociolinguistique et historique forte afin de sortir d'une vision réductrice des langues dites régionales, qui pourrait les limiter à leur dimension patrimoniale ou à des aspects folkloriques.

Nous avons demandé un élargissement des contenus dans le but de refléter les réalités culturelles et historiques de chaque région :

- en occitan, proposer des axes et objets d'étude historiques et que toutes les graphies de l'occitan puissent exister ;

- en basque, mieux mettre en avant le lien transfrontalier ;

Nous avons à nouveau déploré, pour les LVC, la disparition du bonus au baccalauréat et son affaiblissement au DNB, ce qui n'encourage pas les élèves à prendre une langue régionale.

Enfin, nous avons proposé une fourchette de niveaux attendus afin de parer au problème de la différence de niveau entre les élèves dont c'est la langue maternelle et les élèves qui apprennent ces langues au cours du secondaire ; notre proposition a été rejetée.

L'Inspection Générale a répondu qu'il n'était pas possible de modifier les axes des programmes. Elle a réaffirmé l'importance de respecter la liberté pédagogique des enseignant-es mais qui n'auront pas le champ libre dès lors que leur choix doivent se faire au sein d'axes prédéterminés.

L'Inspection Générale a en outre rappelé, grâce au travail acharné de la FSU, que :

- aucun objet d'étude imposé, les détails de ceux proposés par le ministère sont renvoyés aux documents d'accompagnement ;

- échelonnement de la mise en oeuvre des programmes comme en LVE. Néanmoins, compte tenu de la tardive publication des projets de programmes de LR, le ministère n'est pas certain de pouvoir aligner l'application de ces nouveaux programmes sur ceux de LVE. Il y aura donc bien un échelonnement pour les LVR comme pour les LVE mais sans doute avec un décalage (l'application des nouveaux programmes de LVR pourrait commencer, en sixième et seconde, à la rentrée 2026) ;

- abandon de la terminologie de l'ouvrage La grammaire du français. Terminologie grammaticale, Ph. Monneret et F. Poli (dir.), Eduscol, qui devait s'appliquer à toutes les langues alors que c'est impossible.

La FSU et les autres organisations syndicales ont exprimé leurs fortes inquiétudes face à la surcharge de travail prévisible pour les enseignant-es, exacerbée par le manque de ressources pédagogiques (notamment le manque de manuels en LR) et le problème des classes multi-niveaux, situation que l'Inspection générale déplore. Elle a assuré ne pas vouloir qu'elle se propage.

3. Traduction des consignes pour les élèves des filières bilingues qui composent en Langues dites Régionales au DNB.

Le retour aux conditions du Brevet 2023 nous pousse toutes et tous à faire preuve de la plus grande vigilance.

Il est capital que soit offerte la possibilité de composer et d'avoir des consignes et intitulés en langues dites Régionales à toutes les sessions et examens, dans l'enseignement public et privé, rétablissant ainsi une égalité citoyenne, constitutive de notre conception de l'Education et du Service Public.

Pour atteindre les objectifs de niveaux attendus il faut que les horaires d'enseignement proposés soient en adéquation avec ces ambitions, surtout quand les effectifs sont importants : 2,5 heures minimum par niveau en option et 5 heures en bilingue.

Nous demandons donc que les dotations aux établissements respectent les textes, mais aussi l'investissement professionnel de nos collègues, tout comme les conditions d'apprentissages de nos élèves, afin que l'enseignement de la langue basque et de la langue occitane s'épanouisse pleinement.

A ce titre, il faut des créations de postes en nombre suffisant ainsi qu'une formation de qualité dispensée par les universités publiques. Dans le service des collègues, l'enseignement de/en langue régionale doit être priorisé sur l'enseignement de la bivalence hors Discipline non-linguistique (DNL).

Comptant sur notre ambition collective pour les élèves et les personnels de notre nation, nous vous remercions, Monsieur le Recteur, Mesdames et Messieurs les membres de la CALR,



Pour la FSU, les représentant.es des personnels :

Cécile Senderain, Kei McGregor

